



HAL
open science

MONTAGNE VERSUS HAUTE MONTAGNE : LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES DU PASTORALISME ARIÉGEOIS

Corinne Eychenne

► **To cite this version:**

Corinne Eychenne. MONTAGNE VERSUS HAUTE MONTAGNE : LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES DU PASTORALISME ARIÉGEOIS. Sud-Ouest Européen, 2008, 25, pp.39-49. hal-00812667

HAL Id: hal-00812667

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-00812667v1>

Submitted on 12 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MONTAGNE *VERSUS* HAUTE MONTAGNE : LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES DU PASTORALISME ARIÉGEAIS

Corinne EYCHENNE*

RÉSUMÉ – Dans les Pyrénées ariégeoises, la restructuration de l'élevage de montagne et du pastoralisme est à l'origine d'une profonde modification des relations que les éleveurs entretiennent avec les territoires d'altitude. Le clivage se creuse entre la fragilité de l'élevage en zone « de haute montagne » et le dynamisme de l'élevage des zones « de montagne simple ». Dans ce contexte, la relance pastorale a permis l'apparition d'une véritable transhumance de proximité entre les zones prépyrénéennes et les territoires d'altitude, très éloignée du système traditionnel d'organisation de l'espace dans les hautes vallées, lié à la pratique d'estive. Dans ce nouveau modèle, les éleveurs envisagent plutôt les pâturages d'altitude comme une ressource d'appoint, une opportunité économique favorisant l'agrandissement, alors que l'estive reste le principe organisateur de l'élevage de haute montagne.

ABSTRACT – MOUNTAIN *VERSUS* HIGH MOUNTAIN: THE TERRITORIAL RECOMPOSITIONS OF THE ARIÈGE PASTORALISM. In the Pyrenees of the Ariège French département, the restructuration of mountain cattle breeding and pastoralism is at the origin of a deep alteration of the relations that cattle farmers maintain with the altitude territories. Cleavage continues to widen between the fragility of cattle breeding in high mountain zones and the dynamism of cattle breeding of simple mountain zones. In this context, the pastoral revival allowed the appearance of a true proximity transhumance between pre-Pyrenean zones and altitude territories, distant from the traditional system of place organization in the high valleys, linked up to the practice of mountain summer pasture. In this new model, cattle farmers rather envision altitude pastures as an auxiliary resource, an economical opportunity favouring enlargement, while mountain summer pasture remains the organizing principle of cattle breeding in high mountain.

RESUMEN – MONTAÑA *VERSUS* ALTA MONTAÑA: LAS RECOMPOSICIONES TERRITORIALES DEL PASTORALISMO DEL ARIÈGE. En los Pirineos del departamento francés del Ariège, la reestructuración de la ganadería de montaña y del pastoralismo originó una profunda modificación de las relaciones que los ganaderos sostienen con los territorios de altitud. La división se hace más palpable entre la fragilidad de la ganadería en zonas de alta montaña y el dinamismo de la cría en zonas de montaña simple. En ese contexto, la regeneración pastoral permitió la aparición de una verdadera trashumancia de proximidad entre las zonas prepirenaicas y los territorios de altitud, muy alejada del tradicional sistema de organización del espacio en los valles altos, relacionado con la práctica del pastoreo estival. En este nuevo modelo, los ganaderos ven las dehesas de altura más como un recurso complementario, una oportunidad económica que favorece el aumento, mientras que el pastoreo estival sigue siendo el principio organizador de la ganadería de alta montaña.

AGRICULTURE – PASTORALISME –
MONTAGNE – PYRÉNÉES

AGRICULTURE – PASTORALISM –
MOUNTAIN – PYRENEES

AGRICULTURA – PASTORALISMO –
MONTAÑA – PIRINEOS

Contrairement aux prévisions alarmistes des années 1970, fondées sur près d'un siècle de déclin, et malgré des représentations persistantes de la fragilité du pastoralisme

dans les Pyrénées centrales (Bordessoule, 2003), différents travaux ont permis de mettre en évidence la vitalité des exploitations pastorales pyrénéennes (Eychenne, 2003 ; SUAIA-P., 2002). Cette résistance ne se limite pas au maintien de formes anciennes d'exploitation du milieu, elle s'est accompagnée d'une profonde

* Maître de conférences, Département de Géographie et Aménagement, UMR Dynamiques rurales, Université de Toulouse 2 - Le Mirail, corinne.eychenne@univ-tlse2.fr

restructuration et d'une professionnalisation de l'élevage de montagne désormais inséré dans les logiques « modernes » de développement agricole. Cet article propose de mettre au jour les effets de cette recomposition sur les formes d'organisation spatiale développées par l'élevage transhumant, en s'interrogeant notamment sur l'existence de dynamiques différenciées voire contradictoires entre les hautes vallées et les zones nord ou pré-pyrénéennes. La question de l'agriculture de montagne et du pastoralisme est en effet le plus souvent abordée à petite échelle (nationale, massif) compte tenu de la place marginale occupée par la montagne dans l'agriculture nationale. Il s'agit généralement d'évaluer les effets redistributifs de dispositifs, spécifiques ou non, mis en œuvre dans les régions de montagne, en relation avec l'attribution à l'agriculture de montagne et au pastoralisme de fonctions d'intérêt général, énoncées dès les lois pastorales de 1972, confirmées dans la loi montagne de 1985 puis avec la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. Or il y a, pour le géographe, un grand intérêt à travailler à plus grande échelle, afin de mettre au jour les reconfigurations territoriales associées à l'évolution des systèmes pastoraux.

I – Restructuration et spécialisation de l'élevage de montagne en Ariège : quel avenir pour la haute montagne ?

Le tableau de l'agriculture de la montagne ariégeoise s'est profondément modifié en vingt ans ⁽¹⁾.

Les petites exploitations, très diversifiées, encore assez autarciques, conduites par des agriculteurs âgés, ont laissé la place à des exploitations agrandies, spécialisées, professionnalisées, aux chefs d'exploitation largement rajeunis mais de moins en moins nombreux (Eychenne, 2003).

Pour opérer cette restructuration, les éleveurs ont su mobiliser les différents dispositifs de la Politique agricole commune dans le cadre du premier pilier (PMTVA : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, et PBC : prime à la brebis et à la chèvre) ou du second pilier (notamment ICHN : indemnités compensatoires de handicaps naturels, et PHAE : prime herbagère agro-environnementale). Qu'ils relèvent du domaine du soutien à la production ou d'objectifs plus environnementaux, ces

(1) Toutes les données de cet article proviennent du Recensement agricole de 2000. Je tiens à remercier Claude Bercovici de la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) de l'Ariège pour m'avoir fourni une extraction spécifique différenciant notamment les différentes zones de handicap naturel en Ariège.

différents dispositifs ont tous œuvré dans le sens d'un agrandissement des exploitations ⁽²⁾, d'une extensification des pratiques ⁽³⁾ et de la disparition progressive des brebis allaitantes au profit des vaches allaitantes ⁽⁴⁾. Cette évolution a été renforcée par l'entrée de l'élevage de montagne dans des logiques de filière laissant peu de place pour des démarches de qualité. À l'heure actuelle, l'Ariège produit presque exclusivement des brouillards (ovins et bovins) destinés à des ateliers d'engraissement intensifs en Italie ou en Espagne. Cette production de « maigre », à faible valeur ajoutée, conduit la plupart des éleveurs à poursuivre des stratégies d'agrandissement.

Ainsi, le nombre d'exploitations a diminué de plus de 50 % sur l'ensemble de la zone de montagne ariégeoise. Pourtant la déprise agricole semble avoir été jugulée. Si l'on raisonne à l'échelle de l'ensemble de la zone de montagne ariégeoise (montagne simple et haute montagne ⁽⁵⁾), la SAU a légèrement augmenté (+ 3 000 ha), certes principalement par incorporation dans la SAU des exploitations de haute montagne de surfaces auparavant gérées collectivement, mais le risque d'un vaste mouvement d'abandon des terres de montagne, souvent évoqué dans les années 1970-80, semble avoir été maîtrisé.

En parallèle, le maintien du chargement animal est remarquable, puisque les effectifs, exprimés en UGB ⁽⁶⁾, augmentent légèrement entre 1979 et 2000 (+ 7 %), alors qu'ils diminuent dans le reste du département (- 14 %). Dans le même temps, la composition du troupeau montagnard a changé de façon radicale, par une très forte augmentation des vaches allaitantes au détriment des brebis et des vaches laitières : les premières représentent aujourd'hui 72 % des UGB, contre 47 % en 1979.

In fine, l'optimisme semble donc plutôt de mise au regard de l'évolution de l'élevage de montagne ariégeois. Cependant, à y regarder de plus près, la situation de la haute montagne est plus préoccupante (tabl. 1). Elle paie un très lourd tribut à la modernisation des systèmes de production, avec la perte de 62 % de ses exploitations en vingt ans (tabl. 2). Ainsi, il n'y a plus que 455 éleveurs sur la zone de haute montagne, où la surface moyenne des

(2) Aides à la tête de bétail ou à l'hectare.

(3) Productions végétales exclues du dispositif ICHN (Indemnité compensatoire de handicaps naturels), élevage allaitant favorisé, seuil maximum de chargement pour certaines aides.

(4) Les aides aux UGB (Unités de gros bétail) ovines sont inférieures d'environ un tiers à celles des UGB bovines.

(5) Les notions de « haute montagne » et de « montagne simple » renvoient ici aux zonages définis pour le paiement des indemnités compensatoires de handicaps naturels (voir encadré).

(6) Les UGB permettent d'additionner différentes catégories d'animaux. Une vache nourrice compte pour 1 UGB, une brebis pour 0,15 UGB.

Tableau 1 – Évolution du troupeau par zone de handicap (Ariège)

	Haute montagne			Montagne simple			Autres zones		
	1979	2000	00/79	1979	2000	00/79	1979	2000	00/79
Vaches nourrices	3522	4448	26%	13078	22769	74%	6936	10534	52%
Brebis nourrices	24 164	18 081	-25%	41 813	35 697	-15%	29 627	26 534	-10%
Vaches laitières	954	92	-90%	8 144	2 551	-69%	12 797	6 167	-52%

Source : Recensements agricoles 1979 et 2000

Tableau 2 – Évolution des exploitations par OTEX ⁽¹⁾ et par zone de handicap (Ariège)

	Haute montagne			Montagne simple			Autres zones		
	1979	2000	00/79	1979	2000	00/79	1979	2000	00/79
Lait	125	7	-94%	500	64	-87%	197	55	-72%
Cultures + petit élevage	118	26	-78%	522	171	-67%	1 163	436	-63%
Élevage mixte	219	126	-42%	546	269	-51%	168	122	-27%
Bovins viande	242	155	-36%	598	529	-12%	107	147	37%
Ovins viande	238	126	-47%	171	184	8%	79	119	51%
Cultures	271	15	-94%	504	123	-76%	837	418	-50%
Total	1 213	455	-62%	2 841	1 340	-53%	2 551	1 297	-49%

Source : Recensements agricoles 1979 et 2000

(1) Orientation technico-économique des exploitations

exploitations atteint désormais 40 ha contre 11 ha en 1979. Les éleveurs sont donc de plus en plus rares pour « tenir » cet espace peu mécanisable, et les surfaces les plus difficiles évoluent rapidement en parcours plus ou moins embroussaillés. Cette tendance est renforcée par la spécialisation de plus des deux tiers des exploitations dans l'élevage bovin ou ovin allaitant. C'en est donc bien fini des structures traditionnelles de polyculture-polyélevage permettant d'utiliser au mieux la complémentarité des terroirs montagnards. Cependant, contrairement aux dynamiques à l'œuvre dans les zones de montagne simple, cette spécialisation et l'agrandissement des exploitations n'ont ici pas suffi à maintenir les effectifs animaux. En effet, la diminution du nombre de brebis est près de deux fois plus forte que dans les autres zones du département, et la hausse du nombre de vaches allaitantes n'a pas permis de compenser les pertes cumulées de vaches laitières et de brebis. La zone de haute montagne a donc vu ses effectifs animaux, exprimés en UGB, diminuer de 10 %. Le chargement global a baissé, et la recomposition du troupeau conduit à une concentration de la pression de pâturage sur les meilleures terres, accessibles aux vaches. C'est pourtant bien les dynamiques paysagères régressives observées dans les hautes vallées qui avaient dans les années 1970 justifié la mise en œuvre d'une politique spécifique de soutien à l'agriculture de montagne, pour ses missions d'entretien de l'espace (une agriculture « multifonctionnelle » avant l'heure). Et c'est la zone de

montagne simple qui se trouve aujourd'hui dans une situation plus favorable, en cumulant aides du premier ⁽⁷⁾ et du second ⁽⁸⁾ piliers tout en devant faire face à des contraintes naturelles atténuées. La vitalité de l'élevage ariégeois n'est donc pas homogène, elle est principalement le fait des troupeaux de vaches allaitantes dans les zones de montagne simple. Une certaine « géographie de l'élevage » se dessine, assez fidèlement superposée aux zonages montagne (fig. 1 et 2, p. 42-43).

Ancienne terre d'élevage mixte, l'Ariège délaisse donc peu à peu brebis et vaches laitières au profit des vaches allaitantes. Celles-ci sont en effet partout majoritaires, sauf dans deux cantons de haute montagne (Vicdessos et Les Cabannes), et

leurs effectifs se concentrent dans les zones plus favorables de moyenne ou basse altitude, principalement dans une bande incluant les zones nord et pré-pyrénéennes (Pays d'Olmes, Bargaillère, Séronais, Volvestre) correspondant à la zone de montagne simple qui concentre 60 % des effectifs de vaches allaitantes sur à peine 40 % de la SAU. Les brebis apparaissent mieux réparties sur l'ensemble du département, sauf sur l'extrême Est qui compte les effectifs les plus restreints (Ax, Donezan). Les cantons de haute montagne, des Cabannes au Castillonnais, sont cependant les seuls où les brebis résistent encore assez bien à la pénétration des vaches allaitantes, avec des pourcentages d'UGB brebis allant de 40 à 65 %.

La pertinence d'une approche différenciée des questions agricoles en montagne en fonction des zonages ICHN apparaît ici clairement : toute analyse globale de la zone de montagne tend en effet à « écraser » la zone de haute montagne, marginale en termes d'effectifs, et à masquer les dynamiques régressives et les recompositions des systèmes d'élevage auxquelles elle est aujourd'hui encore confrontée et qui ont justifié le principe d'un effort public

(7) DPU (Droits à paiement unique) plus importants par cumul d'aides aux cultures (impossible en haute montagne) et de références animales (PMTVA et PBC) plus élevées en lien avec la taille des troupeaux.

(8) ICHN et PHAE notamment. L'ICHN est cependant moins élevée en zone de montagne simple (136 euros/ha) qu'en zone de haute montagne (221 euros/ha).

mais aussi dans les zones de montagne simple où les surfaces dégagées par la disparition de la moitié des exploitations n'auraient pas été suffisantes pour faire face aux augmentations des troupeaux. Surtout, les possibilités d'obtention de la prime à l'herbe sur les surfaces d'estive en a considérablement réduit le coût d'usage, celui-ci se trouvant, primes déduites, parfois quasi nul. L'estive devient dès lors une formidable opportunité fourragère pour des exploitations fragilisées par leur logique d'agrandissement.

On est donc loin de l'image de vastes espaces abandonnés évoqués après-guerre par Michel Chevalier (Chevalier, 1956), et il est désormais bien difficile de « trouver une place » en estive, surtout pour un éleveur bovin. Entre 1972 et 1999, les surfaces pastorales utilisées se sont maintenues autour de 113 000 hectares et les effectifs estivés, exprimés en UGB, ont augmenté de 27 %. Cette hausse spectaculaire du chargement est ici encore le fait de l'augmentation massive du troupeau de vaches allaitantes (+ 56 %) et d'équins, alors que les effectifs d'ovins utilisant les pâturages collectifs

sont en légère régression (tabl. 3 et fig. 3, p. 44-45).

Cette relance pastorale s'est appuyée sur une très forte mobilisation par les éleveurs des outils fournis par les lois pastorales de 1972, notamment les groupements pastoraux, qui donnent un cadre légal aux pratiques collectives d'utilisation de l'espace (Gerbaux, 1994 ; Bossy, 1985). Après 30 ans d'existence, les groupements pastoraux concernent en Ariège les deux tiers des surfaces, des animaux et des éleveurs utilisateurs de pâturages collectifs. Cette institutionnalisation des formes de gouvernance des ressources pastorales par les éleveurs eux-mêmes a été renforcée par le poids croissant des éleveurs non-usagers sur les « montagnes »⁽⁹⁾. En effet, en Ariège,

(9) Dans la plupart des régions pastorales, la « montagne », c'est l'estive.

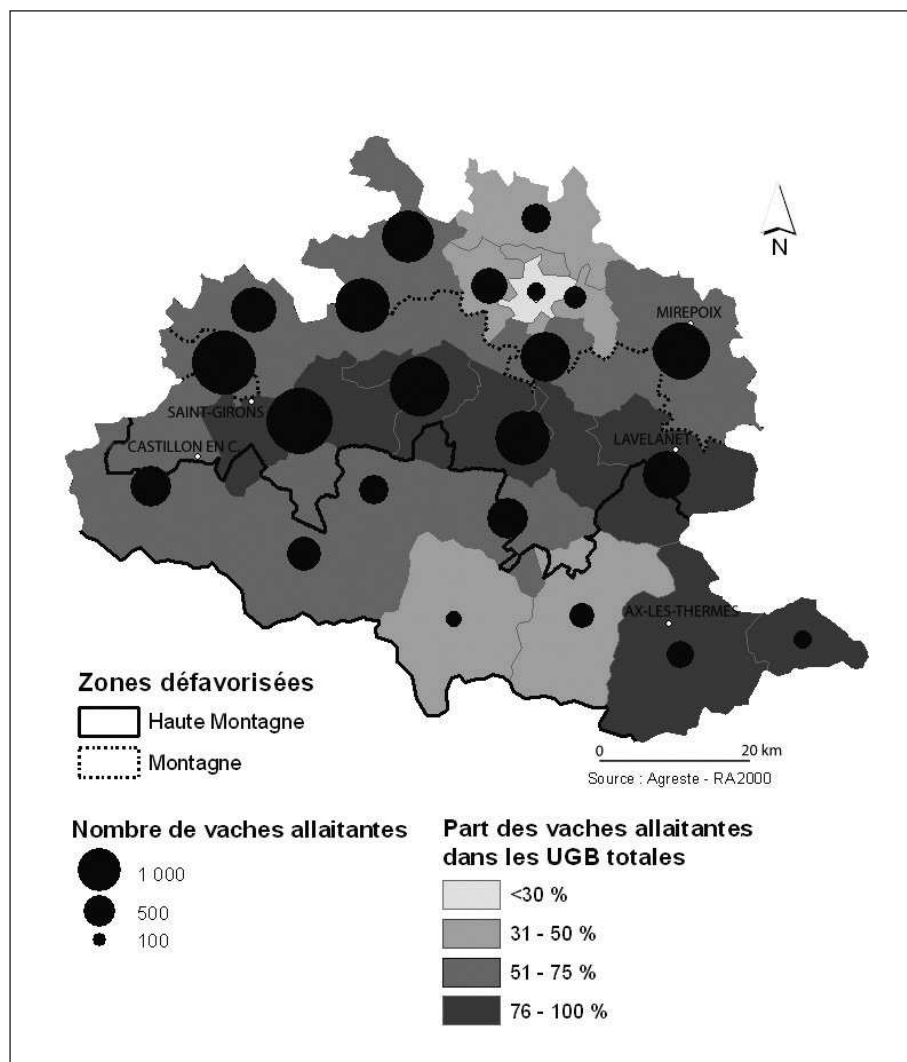


Fig. 1 – L'élevage de vaches allaitantes en Ariège

renforcé. Cet effort de précision est d'autant plus indispensable pour l'analyse des systèmes transhumants, puisque la quasi-totalité des espaces pastoraux se trouve en zone de haute montagne (voir encadré, p. 48).

II – Les nouveaux territoires du pastoralisme ariégeois : le développement d'une « transhumance de proximité »

Le renouveau de l'élevage de montagne en Ariège s'est accompagné d'une relance certaine de l'activité pastorale. Délaissée dans les années 1950, l'estive est redevenue une ressource convoitée. Elle a non seulement rendu possible l'agrandissement des troupeaux dans les hautes vallées,

comme sur la quasi-totalité du massif pyrénéen, l'accès aux pâturages d'altitude est encore régi par des droits d'usage plus ou moins strictement codifiés (Code forestier, chartes écrites, coutumes) hérités de l'Ancien Régime. Cette survivance d'un mode d'accès à la ressource pastorale affranchi du régime de propriété est à l'origine d'une distinction fondamentale entre les éleveurs estivant, selon qu'ils bénéficient (éleveurs usagers, ayants droit) ou non (éleveurs non-usagers, « étrangers ») des droits d'usage (Eychenne, 2006). Ces droits ont été accordés en leur temps aux communautés villageoises pour leur permettre de s'établir et de survivre dans les hautes vallées montagnardes. Ils s'inscrivent donc dans une logique valléenne d'organisation de l'espace, articulant la complémentarité des ressources des différents étages de végétation. Dans ce système, la transhumance, fondée sur des mouvements de troupeaux extra-valléens, est marginale. L'ouverture des « montagnes » à des éleveurs non-usagers, bien qu'elle ait permis au pastoralisme ariégeois de retrouver un dynamisme certain, est à l'origine

d'une reconfiguration générale des liens entre les éleveurs et l'estive, liée à l'origine des troupeaux et aux évolutions des systèmes d'élevage transhumant, qui justifie encore une fois une approche différenciant les zones de haute montagne et de montagne simple.

L'estive, en effet, a toujours été en Ariège la base de fonctionnement du système d'élevage de haute montagne, alors que les exploitations d'aval y recourent de façon marginale (67 % des exploitations de haute montagne utilisent des pâturages collectifs contre 20 % des exploitations de la zone de montagne simple ; les chiffres sont stables depuis 1979). Pourtant, la chute drastique du nombre d'exploitations en haute montagne et l'ouverture croissante des estives aux éleveurs extérieurs ont conduit à un renversement sans précédent du rapport de force entre éleveurs locaux et « étrangers » sur les « montagnes ». En

effet, les éleveurs de haute montagne sont aujourd'hui devenus minoritaires sur les estives ariégeoises, face aux éleveurs de la zone de montagne simple (fig. 4, p. 45). Il y a donc une forme d'accaparement par les éleveurs d'aval d'une ressource traditionnellement dévolue à l'élevage des hautes vallées.

L'estivage traditionnel, associant à l'échelle d'une vallée les différents terroirs complémentaires, cohabite donc désormais avec une véritable transhumance de proximité. Il s'agit bien d'une forme de transhumance, puisque le système pastoral est ici fondé sur une déconnexion des territoires d'hivernage et d'estivage. Mais cette transhumance ne dépasse guère quelques dizaines de kilomètres, les troupeaux étant pour la plupart originaires de la zone de montagne simple. Les mouvements intra-montagnards n'étaient pas inexistantes dans le système traditionnel

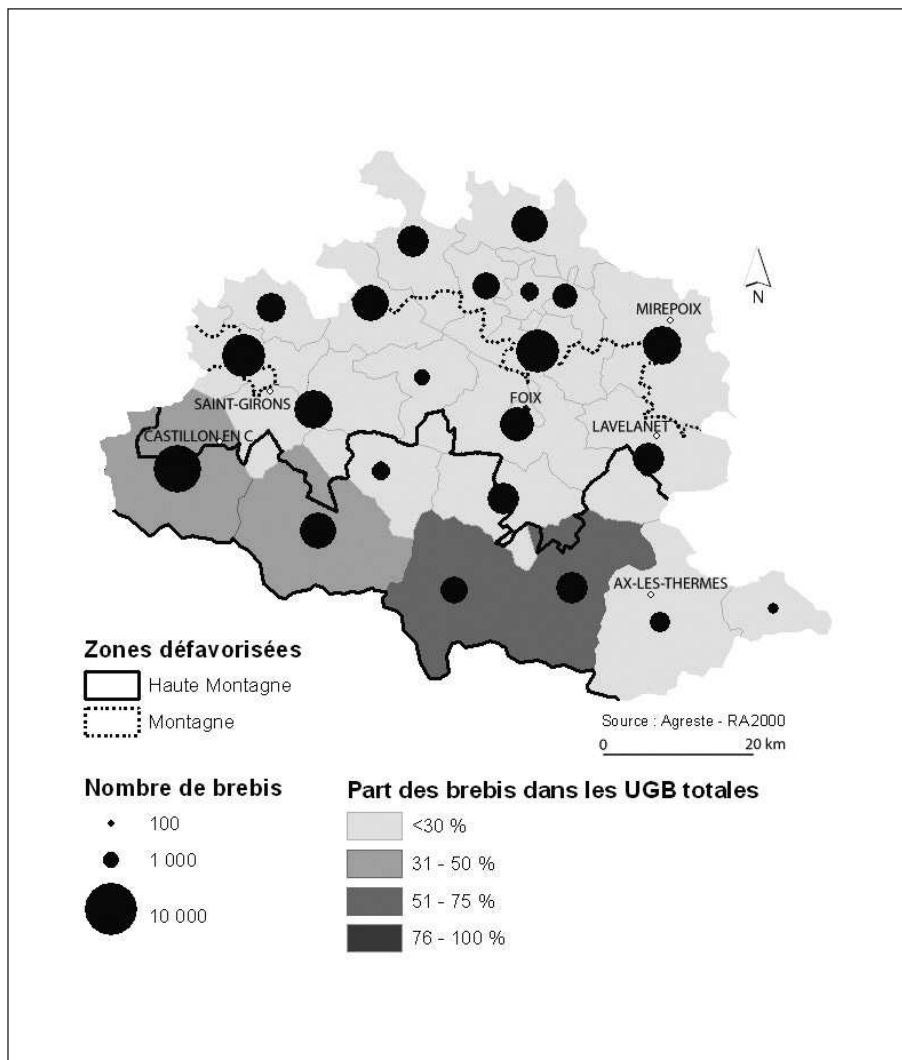


Fig. 2 – L'élevage de brebis allaitantes en Ariège

Tableau 3 – Données générales sur le pastoralisme ariégeois

	1972	1983	1999	1999/1972
Surface d'estive (ha)	114 630	112 908	113 174	- 1%
Bovins	9 224	9 636	14 378	+ 56%
Ovins	65 881	78 818	60 707	- 8%
Équins	616	nd	1 736	+ 182%
Bénéficiaires (a)	1 474	1 264	919	- 38%
Groupements pastoraux (GP)	-	42	68	
% bénéficiaires organisés en GP	-	37%	66%	

Source : Enquêtes pastorales 1972, 1983 et 1999

(a) Le nombre de bénéficiaires peut dépasser le nombre d'exploitations utilisant des pâturages collectifs car certaines exploitations envoient des animaux sur plusieurs estives.

Tableau 4 – Taille moyenne des exploitations en 2000

OTEX (Orientation technico-économique des exploitations)	Eff. moyen	Haute montagne		Montagne simple	
		Utilisant des pâturages collectifs	N'utilisant pas de pâturages collectifs	Utilisant des pâturages collectifs	N'utilisant pas de pâturages collectifs
Élevage mixte	Vaches nourrices	6	0,7	20,2	6,7
	Brebis nourrices	22,6	2,6	88,2	24,3
Bovins viande	Vaches nourrices	26,9	19	47,9	30,5
Ovins viande	Brebis nourrices	141	70	175	92,9

Source : Recensement agricole 2000

d'organisation de l'espace (Chevalier, 1956), mais ils correspondaient plutôt à une transhumance longitudinale entre certaines communes de l'Ouest du département (canton d'Oust), riches en vaches mais pauvres en estives, et les grandes « montagnes » peu accidentées de l'Est du département (vallée d'Aston notamment). En revanche, l'utilisation de pâturages collectifs d'altitude par les troupeaux des zones nord et pré-pyrénéennes est un phénomène récent, lié au développement de l'élevage allaitant dans ces zones auparavant plutôt orientées vers la production de lait ou de veaux sous la mère. L'éloignement des quartiers d'hiver des troupeaux transhumants s'accompagne donc de l'émergence de nouveaux systèmes d'élevage pastoraux.

III – L'arrivée de nouveaux éleveurs en « montagne » : la confrontation des référentiels techniques

Une étude réalisée par le SUAIA-Pyrénées⁽¹⁰⁾ sur les exploitations pastorales du massif (SUAIA-P., 2002) a mis

(10) Le SUAIA-Pyrénées était un organisme regroupant les six chambres d'agriculture du Massif, notamment autour des questions pastorales. Créé dans les années 1970, il a été mis en liquidation en décembre 2007.

en évidence le dynamisme de ces exploitations, notamment à travers leurs dimensions et l'âge des chefs d'exploitations. Mais cette étude s'est surtout consacrée à l'observation de la diversité à l'échelle du massif et n'a pas réellement abordé le fonctionnement des systèmes d'exploitation transhumants. L'analyse du dernier recensement agricole fournit à ce propos certains éclairages.

Le premier enseignement concerne la dimension des exploitations utilisatrices de pâturages collectifs. En effet, bien que les droits d'usage garantissent l'accès à la ressource à tous les éleveurs (si du moins ils sont usagers), on constate dans les faits que les exploitations pastorales ont toujours des dimensions nettement supérieures à leurs homologues sédentaires, quelles que soient leur orientation économique et leur localisation (tabl. 4).

Ce phénomène n'est pas nouveau, les estives ont toujours profité aux exploitations les plus importantes. En effet, si le système de droits d'usage permet effectivement de garantir à tous l'accès aux pâturages d'altitude, il ne s'agit pas d'une garantie d'égalité d'accès et, dans le système traditionnel, l'absence de plafonnement bénéficiait d'abord aux plus gros troupeaux, tenus par les « chefs de famille ». Mais la tendance se renforce : dans un contexte de forte diminution du nombre d'exploitations en haute montagne, les plus petites, souvent tenues par des éleveurs retraités ou pluriactifs, disposent aujourd'hui le plus souvent de surfaces suffisantes pour maintenir leurs troupeaux « en bas », sans avoir à affronter les contraintes financières et organisationnelles liées à l'utilisation des pâturages collectifs.

En zone de montagne simple, seules 20 % des exploitations transhumant mais elles disposent également de troupeaux beaucoup plus importants que leurs homologues sédentaires. Les statistiques viennent donc confirmer les analyses de discours d'éleveurs (Eychenne, 2003) qui mettent en évidence le recours à l'estive comme ressource complémentaire pour consolider des stratégies d'agrandissement, notamment en bovins allaitants.

L'estive, qui a toujours permis aux éleveurs de haute montagne de posséder un troupeau qu'ils n'auraient pu nourrir sur leurs surfaces privées (l'espace collectif comme prolongement de l'exploitation individuelle), favorise

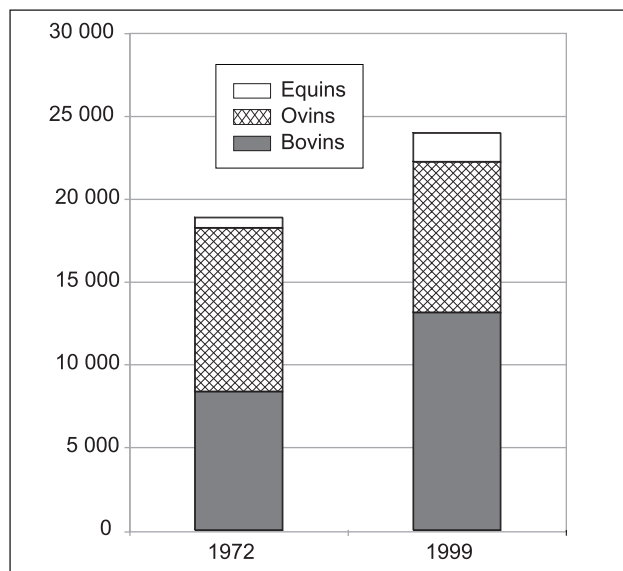


Fig. 3 – Composition du troupeau utilisant des pâturages collectifs en Ariège

Source : Recensement agricole 2000

donc également l'agrandissement des exploitations de montagne simple, désormais affranchies de la recherche de l'autonomie fourragère sur leur exploitation (l'estive comme opportunité). Cette confrontation de deux stratégies différenciées (voire concurrentes) d'exploitation de la ressource pastorale permet de distinguer différentes formes de systèmes transhumants qui dépassent la classique distinction déjà évoquée entre transhumance et estivage. Le système transhumant (ou estivant) « pur » fait de l'estive le principe organisateur du système d'élevage. Au niveau fourrager, le départ de l'ensemble du troupeau sur les pâturages d'altitude pendant 4 à 5 mois permet de réserver l'ensemble des surfaces fauchables à la constitution de stocks hivernaux, les surfaces de parcours étant pâturées avant et après l'estive. La conduite de la reproduction est également strictement contrôlée et saisonnée⁽¹¹⁾ (y compris en bovins) afin d'éviter les mises bas sur la « montagne » et de s'assurer que les agneaux et les veaux soient à la fois assez âgés pour affronter la montée en estive, et assez jeunes pour n'être sevrés qu'à la descente. Dans ce système, les performances économiques et zootechniques des exploitations sont étroitement dépendantes de la qualité de la ressource pastorale qui assure l'essentiel du croît des troupeaux⁽¹²⁾.

(11) Mises bas au printemps et à l'automne pour les ovins, en fin d'hiver pour les bovins.

(12) Notamment en bovins, où les veaux sont vendus à la descente d'estive. En ovins, les agneaux peuvent être vendus avant la montée ; cependant la croissance des agnelles de renouvellement se fait toujours sur la « montagne ».

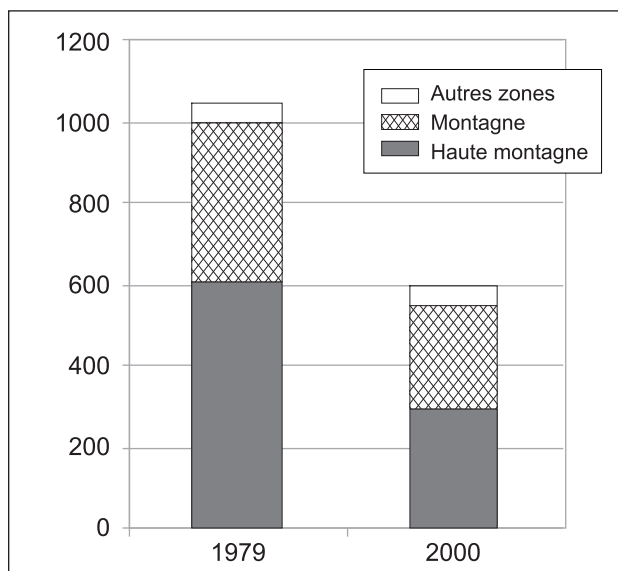


Fig. 4 – Répartition des exploitations utilisant des parcours collectifs par zone de handicap

Source : Recensement agricole 2000

C'est le modèle de l'élevage de montagne pyrénéen traditionnel, y compris pour les mouvements de troupeaux intra-montagnards d'ouest en est déjà évoqués.

L'ouverture des « montagnes » aux éleveurs non-usagers des zones nord et pré-pyrénéennes a introduit de nouvelles formes de pratiques pastorales, dans lesquelles l'estive tient une place plus ou moins marginale dans le système d'élevage, puisqu'elle est d'abord envisagée comme une ressource d'appoint. Dans ce nouveau modèle, l'usage des pâturages d'altitude est réservé aux animaux les moins exigeants : vaches ou brebis bassives (c'est-à-dire sans veau ou sans agneau), génisses, vaches suitées (avec veau) dont les veaux ne sont pas très prometteurs⁽¹³⁾. Ce modèle semi-transhumant, voire de transhumance marginale, est caractéristique des exploitations pastorales bovines de la zone de montagne simple.

Pour les bovins en effet, les contrastes sont forts à l'intérieur des Pyrénées ariégeoises (fig. 5). L'Est (Donezan, Ax, Les Cabannes, Vicdessos, Foix) est favorable aux grandes vacheries avec des estives au relief peu accidenté qui peuvent parfois s'étendre sur plusieurs milliers d'hectares. On y trouve donc les systèmes pastoraux les plus aboutis, puisque les exploitations pastorales bovines estivent en moyenne plus de 90 % de leurs animaux. L'Ouest, plus escarpé et donc plus favorable aux brebis, présente pour les vaches des formes pastorales atténuées :

(13) On retrouve ici les tendances observées dans les zones laitières des Alpes du Nord ou du Pays basque où les estives sont de plus en plus souvent réservées aux animaux taris ou aux génisses.

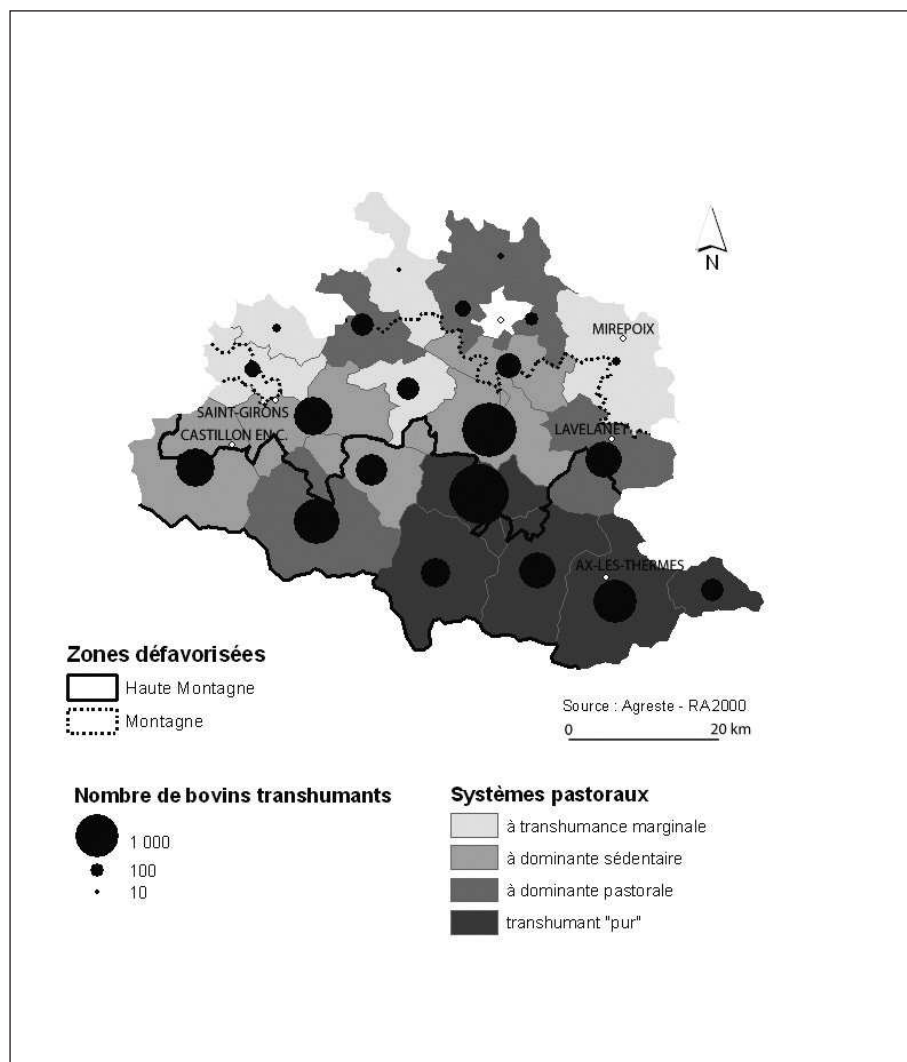


Fig. 5 – La transhumance bovine en Ariège

Légende :

à transhumance marginale : à l'échelle du canton, l'estive concerne moins de 30 % des bovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs ;

à dominante sédentaire : à l'échelle du canton, l'estive concerne entre 30 et 50 % des bovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs ;

à dominante pastorale : à l'échelle du canton, l'estive concerne entre 50 et 70 % des bovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs ;

transhumant « pur » : à l'échelle du canton, l'estive concerne plus de 70 % des bovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs.

y cohabitent les systèmes transhumants des grands troupeaux bovins du canton d'Oust qui estivent traditionnellement sur la haute Ariège, et un estivage bovin marginal sur les bas d'estives locales. Au nord, les zones de montagne simple et de piémont concentrent aujourd'hui 70 % des effectifs bovins utilisant des pâturages collectifs en Ariège ; la transhumance de proximité s'y est développée à partir de systèmes pastoraux à dominante sédentaire dans lesquels plus de la moitié des animaux

reste sur l'exploitation. Il y a donc aujourd'hui sur les estives bovines une véritable cohabitation entre deux systèmes pastoraux, à l'origine de rapports à la ressource et aux territoires d'altitude différenciés.

Pour les ovins, la situation est différente (fig. 6). Malgré le nombre important d'animaux provenant des zones de montagne simple ou de piémont (60 % des brebis utilisatrices de pâturages collectifs), les systèmes pastoraux sont proches quelle que soit la zone. Bien sûr, l'élevage de haute montagne reste le plus attaché au système transhumant « pur », avec moins de 20 % d'animaux sédentaires sur les exploitations pastorales. En revanche, on ne retrouve pas ici dans les secteurs d'aval l'émergence d'un nouveau système pastoral où le recours à l'estive serait marginal. L'usage de pâturages collectifs reste le pilier de l'organisation du système d'élevage de toutes les exploitations pastorales ovines ariégeoises, puisqu'elles envoient partout plus de la moitié de leurs troupeaux en estive (en moyenne sur le département, les exploitations pastorales ovines estivent 75 % de leurs effectifs contre 52 % pour les exploitations pastorales bovines).

Le mouvement de relance pastorale engagé en Ariège dans les années 1980 a donc conduit à une forte diversification des systèmes d'organisation spatiale liés

à l'estive, selon deux processus aux effets plus ou moins convergents. D'une part, le développement d'une transhumance de proximité en provenance principalement de la zone de montagne simple a conduit à l'éclatement des territoires de l'élevage avec disjonction des territoires d'estivage et d'hivernage ; d'autre part, en élevage bovin, de nouveaux systèmes pastoraux ont émergé, pour lesquels le recours à l'estive est désormais marginal, cantonnant les pâturages d'altitude dans une fonction de

ressource d'appoint pour des exploitations largement sédentaires. Cette évolution conduit à la confrontation de différents systèmes de pensée technique et à de profondes modifications du jeu social, développées par ailleurs (Eychenne, 2006). Dans ce contexte, les éleveurs de haute montagne s'appuient sur la permanence des droits d'usage pour réaffirmer la légitimité et la prévalence de leurs pratiques pastorales face à des éleveurs d'aval devenus majoritaires.

Conclusion

Le maintien d'une certaine vitalité de l'élevage de montagne ariégeois s'est réalisé au prix de profonds remaniements au cours des vingt dernières années. La disparition de plus de la moitié des exploitations a favorisé le développement d'une agriculture restructurée, modernisée, largement engagée dans des logiques de filière, fondée sur une spécialisation des exploitations autour de l'élevage extensif et spécialisé de bovins ou d'ovins allaitants. Cette apparente homogénéité masque cependant des contrastes marqués, notamment entre les hautes vallées de la zone axiale et les secteurs plus favorables des zones nord et pré-pyrénéennes. C'est en effet la zone de montagne simple, aux contraintes naturelles atténuées, qui sort gagnante des recompositions de l'élevage montagnard, notamment par le développement de grands troupeaux de vaches allaitantes. La haute montagne connaît une situation plus difficile. Les éleveurs se sont restructurés, ils ont rajeuni, certes, mais ils ne sont souvent plus assez nombreux pour valoriser un territoire à forts handicaps. La relance pastorale a permis de juguler le risque de désertification des surfaces d'altitude, mais elle a favorisé l'émergence de nouvelles formes de relations

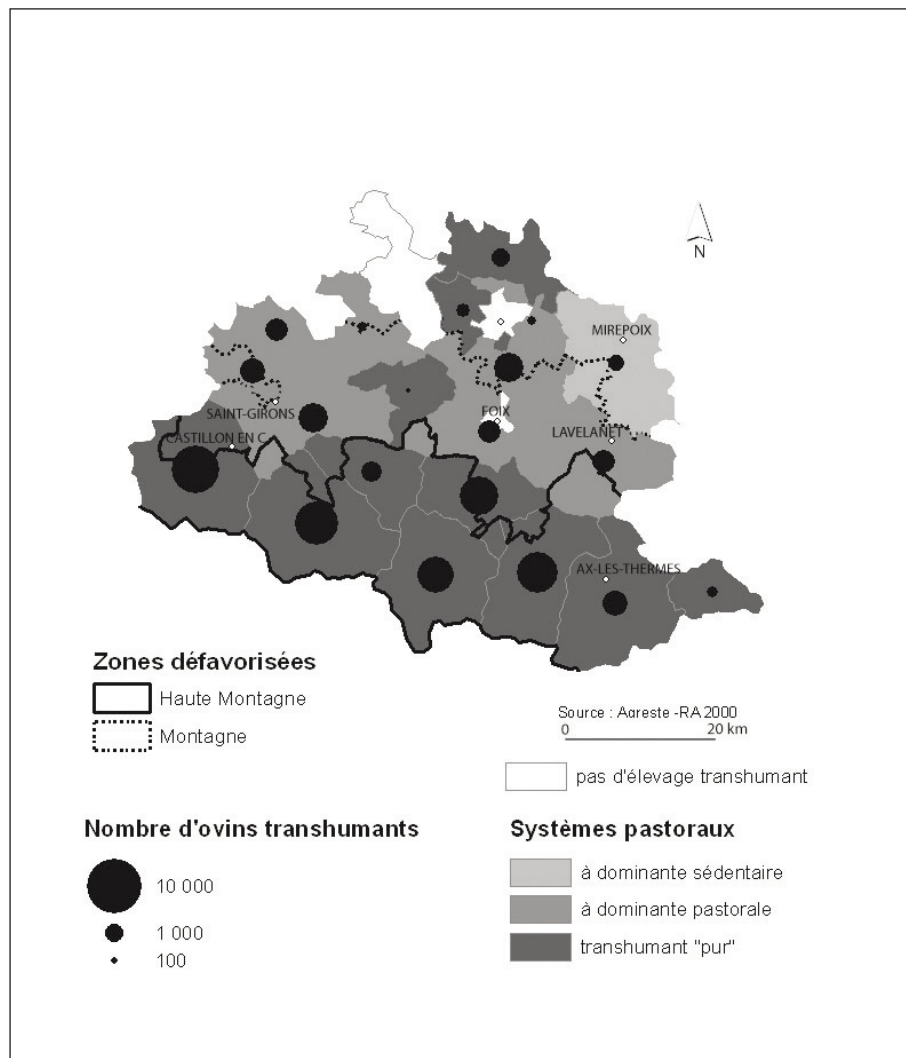


Fig. 6 – La transhumance ovine en Ariège

Légende :

- à **transhumance marginale** : à l'échelle du canton, l'estive concerne moins de 30 % des ovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs ;
- à **dominante sédentaire** : à l'échelle du canton, l'estive concerne entre 30 et 50 % des ovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs ;
- à **dominante pastorale** : à l'échelle du canton, l'estive concerne entre 50 et 70 % des ovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs ;
- transhumant « pur »** : à l'échelle du canton, l'estive concerne plus de 70 % des ovins détenus par les exploitations utilisant des pâturages collectifs.

aux territoires pastoraux, fondées sur une logique plus strictement économique voire opportuniste. À l'heure actuelle, seul l'attachement aux droits d'usage pour réguler l'accès aux pâturages d'altitude et consolider les hiérarchies sociales permet aux éleveurs de haute montagne de résister au développement d'un pastoralisme en archipel et de maintenir l'estive hors du système marchand, dans un schéma global d'organisation de l'espace montagnard.

Encadré – Les zonages montagne

De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'agriculture de montagne ? Pour le géographe, la représentation immédiate se rapporte à l'agriculture des hautes vallées, traditionnellement fondée sur l'exploitation complémentaire des différents étages de végétation (fonds de vallée, zones intermédiaires, forêts et estives). Pourtant, la définition de la zone de montagne française ne repose plus aujourd'hui sur l'identification de formes d'utilisation de l'espace spécifiques, mais bien sur les zones délimitées pour le paiement des indemnités compensatoires de handicaps naturels (directive 75/268/CEE du 28 avril 1975). Le dispositif ICHN est à l'origine d'un zonage complexe comprenant les zones de montagne et de haute montagne et différentes autres zones défavorisées (piémont, zones défavorisées simples, zones sèches, marais) définies sur critères physiques ou socio-économiques. La zone de montagne (souvent nommée « montagne simple », pour éviter les confusions) est définie à partir de caractères physiques de pente et d'altitude (altitude minimale de 600 à 800 m selon les zones et/ou pente moyenne supérieure à 20 % sur plus de 80 % du territoire

communal ou combinaison des deux facteurs). La zone de haute montagne a été pour sa part définie sur la base de caractères physiques accrus (altitude moyenne pondérée supérieure à 1 200 m) et du caractère extensif de l'élevage (densité du cheptel inférieure à 20 UGB/km²) ; elle est propre à la France et limitée aux massifs des Alpes et des Pyrénées. Schématiquement, cette zone de haute montagne correspond assez bien au modèle d'organisation traditionnel de l'espace montagnard cher aux géographes, mais elle est mobilisée de façon très marginale dans les travaux traitant aujourd'hui de l'agriculture de montagne ⁽¹⁴⁾ puisqu'elle ne représentait en 2000 que 7 400 exploitations au niveau national, soit 1 % des exploitations métropolitaines, et à peine 7 % des exploitations de montagne. Le traitement différencié des deux zones est pourtant indispensable pour traiter convenablement de la question pastorale et des formes d'organisation spatiale de l'élevage de montagne (en Ariège, la quasi-totalité des unités pastorales se situe en zone de haute montagne ; voir fig. 7).

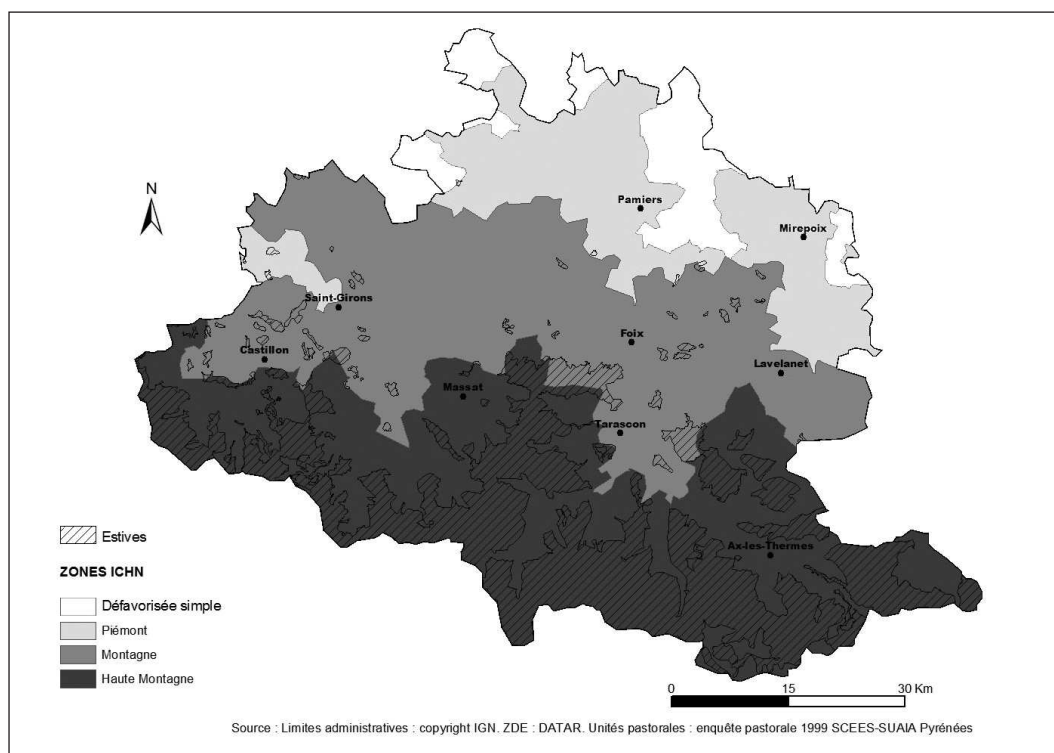


Fig. 7 – Zones de handicaps naturels et surfaces pastorales en Ariège

(14) Notamment dans les traitements statistiques, y compris dans la majeure partie de la publication récente d'Agreste sur l'agriculture de montagne (Agreste 2005).

Références bibliographiques

- BORDESSOULE E., « Les transformations récentes de l'activité pastorale dans les montagnes françaises », *Crises et mutations des agricultures de montagne*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 2003, p. 297-318.
- BOSSY S., « Associations foncières pastorales et groupements pastoraux : bilan d'une décennie », *Revue de géographie alpine*, t. LXXIII, n° 4, 1985, p. 439-464.
- CHEVALIER M., *La Vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*, Paris, Éd. M. Th. Génin, 1956, 1 061 p.
- EYCHENNE C., « 30 ans de relance pastorale en Ariège : le temps de la maturité », *Sud-Ouest Européen*, n° 16, 2003, p. 5-13.
- EYCHENNE C., *Hommes et troupeaux en montagne, la question pastorale en Ariège*, Paris, L'Harmattan, 2006, 314 p.
- GERBAUX F., *La Montagne en politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1994, 168 p.
- SUAIA PYRÉNÉES, « Les exploitations pastorales pyrénéennes », Agreste Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, *Données* n° 9, 2002, 4 p.
-
-